

Séance ordinaire du 25 mars 2021

L'an 2021, le 25 mars à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Salle Jean GUILLOT à Yvrac, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Philippe GARRIGUE, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ.

EXCUSES :

Monsieur José MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC
Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BRISSON
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Nanou LAURENTJOYE
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Sylvie FONTENEAU

Date de convocation : 03/03/2021

Nombre de Conseillers : 22
Nombre de Conseillers en exercice : 22
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22
Nombre de suffrages exprimés : 22

D.2021-03-12 : *OTEM- Développement, promotion et commercialisation touristique - signature de la convention d'objectif*

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'OTEM,

Considérant que la Communauté de Communes a décidé de confier à l'OTEM Pays d'Accueil Touristique de l'Entre-deux-Mers les missions suivantes :

- ✓ Accompagnement de porteurs de projets et d'activités à vocation touristique
- ✓ Edition-Promotion-Communication générale à l'échelle de l'Entre-deux-Mers.
- ✓ Élaboration et mise en marché de produits touristiques (Immatriculation Atout France)
- ✓ Mise en œuvre de programmes de formation pour les professionnels du tourisme

- ✓ Représentation de la « destination touristique » E
échelons Département et Région
- ✓ Observatoire qualifié des activités éco touristique
- ✓ *Animation de procédures contractuelles à vocation touristique et réponse à des appels à projets*

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 033-243301249-20210326-2021_03_12-DE

A ce titre, une convention pluriannuelle établie entre la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès et l'OTEM Pays d'Accueil Touristique de l'Entre-deux-Mers fixe la nature précise des actions menées par l'OTEM Pays d'Accueil Touristique de l'Entre-deux-Mers dans le cadre des missions confiées, ainsi que le montant de la cotisation versée par la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès à l'OTEM Pays d'Accueil Touristique de l'Entre-deux-Mers.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention annexée avec l'OTEM Pays d'Accueil Touristique de l'Entre-deux-Mers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Autoriser à signer cette convention annexée avec l'OTEM Pays d'Accueil Touristique de l'Entre-deux-Mers.

Fait à Saint-Loubès, le 26 mars 2021

Le Président

Frédéric DUPIC

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr